



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 057-245700695-20250910-B20250909_04_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le neuf septembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trois septembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Michel HERGAT, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

<u>Absents avec procuration :</u>	Bernard ZENNER	à	Michel HERGAT
	Rachel ZIROVNIK	à	Michel PAQUET
	Maurice LORENTZ	à	Marie-Marthe DUTTA GUPTA

Etait excusé : Denis BAUR

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	7
Nombre de votants :	10

Secrétaire de séance : Benoit STEINMETZ

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Etaient excusés : Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Manon TURPIN, service communication.



4. Objet : Marché n° 2501VICC - VICC - Voie Verte - Passage sous le Pont de la Liberté - Cattenom - Avenant n° 1 avec la société COLAS France

Vu les articles L. 2194-1-2°, R. 2194-2 et R. 2194-3 du Code de la Commande Publique,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché notifié le 5 février 2025, passé en procédure adaptée ouverte entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'entreprise COLAS France à 57152 MARLY, concernant les travaux d'aménagement de voirie avec la création d'une voie verte à Cattenom au niveau du passage du Pont de la Liberté.

L'avenant n° 1 a pour but d'augmenter la masse des travaux, d'augmenter le montant initial du marché et d'insérer des prix supplémentaires.

Les motifs de cet avenant sont les suivants : lors de l'exécution des travaux, un trottoir en enrobé menant au pont de la Liberté a été réalisé. De plus, afin de renforcer la sécurité des usagers, un garde-corps a été installé le long de la Moselle et prolongé le long de la chaussée.

Le montant du marché initial, après avenant n° 1 est porté de 64 893,00 € H.T. (Soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-treize euros), à 80 098,63 € H.T. (Quatre-vingt mille quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-trois centimes), soit une augmentation de 15 205,63 € H.T. soit une augmentation totale de 23,43 %.

Le marché est modifié conformément aux articles L. 2194-1 et R. 2194-2 du Code de la Commande Publique, les travaux supplémentaires étant devenus nécessaires et un changement de titulaire étant impossible pour des raisons économiques ou techniques.

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 2501VICC avec l'entreprise COLAS France, à 57152 MARLY, d'un montant de 15 205,63 € H.T., soit une augmentation de 23,43 %,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 10 septembre 2025

Le Président,

Michel PAQUET

